

# ÉDITION 2022 DES TROPHÉES BÂTIMENTS RÉSILIENTS

Les candidatures sont en cours



## EN BREF

Après le succès de la première édition, la Mission Risques Naturels (MRN), en partenariat avec l'Agence Qualité Construction (AQC) et Construction21, lance la 2e édition des Trophées Bâtiments Résilients, le concours des bâtis conçus pour faire face aux aléas naturels et climatiques. Les organisateurs comptent amplifier la prise de conscience autour des enjeux d'adaptation et de résilience notamment via un nouveau prix, plus de pays impliqués et de nouveaux partenaires.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 10 juin !

## Conjuguer atténuation et adaptation

Alors que les bâtiments restent des entités (trop) souvent vulnérables face aux risques naturels et climatiques, Pierre Lacoste, président de la MRN, rappelle que leur résilience est une nécessité :

« Pour enrayer les effets du changement climatique qui se font déjà sentir, il est indispensable de conjuguer atténuation et adaptation. Cela signifie la prise en compte des risques naturels à chaque étape clef du cycle de vie d'un bâtiment, y compris lors d'investissements en termes de rénovation énergétique. C'est dans cet esprit que les assureurs ont lancé, il y a deux ans, les Trophées Bâtiments Résilients. Avec cette nouvelle édition, nous souhaitons rappeler la nécessité d'agir pour atteindre ces objectifs de résilience vitaux pour notre avenir. »

Les Trophées Bâtiments Résilients sont l'occasion de mettre en avant des constructions durables, adaptées aux aléas naturels et climatiques auxquels elles sont exposées.

[Retrouver les lauréats de la première édition](#)

Concours organisé avec le soutien de :

# Les nouveautés

Pour cette nouvelle édition, la MRN, l'AQC et Construction21 proposent :

## Un nouveau prix dédié à la rénovation résiliente

Pour valoriser des projets intégrant à la fois le volet **Atténuation** et le volet **Adaptation** face au changement climatique.

## L'extension de la zone géographique

D'abord lancés en France métropolitaine et outre-mer, les Trophées Bâtiments Résilients s'étendent désormais à plusieurs pays francophones : la Belgique, le Canada, le Luxembourg, le Maroc et la Suisse. En attendant une prochaine édition encore plus internationale !

## L'intégration de nouveaux partenaires

L'Ademe et la Fédération Française du Bâtiment (FFB) viennent renforcer le soutien institutionnel déjà apporté par France Assureurs et le ministère de l'Écologie.

De plus, l'Association Qualitel, Radiolmmo, l'Observatoire de l'Immobilier Durable et Actu Environnement, présents lors de la première édition, sont rejoints par d'autres partenaires médias français, mais aussi belges et luxembourgeois.



## À PROPOS DES ORGANISATEURS

La **Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (MRN)** est une association créée en 2000 qui vise à contribuer à une meilleure connaissance et prévention des risques naturels. Dans le cadre de sa mission, la MRN apporte des contributions d'ordre technique, scientifique, pédagogique et documentaire.

<https://www.mrn.asso.fr/>

L'**Agence Qualité Construction (AQC)** est une association d'intérêt général qui regroupe une cinquantaine d'organismes mobilisés autour de la qualité de la construction. L'agence participe aux progrès collectifs du secteur du bâtiment, anticipe, prévient et permet d'éviter les désordres sur le terrain.

<https://qualiteconstruction.com/>

Média social du secteur, **Construction21.fr** diffuse gratuitement l'information et les bonnes pratiques du durable entre les acteurs des filières ville et bâtiment, en France et à l'international. Il organise les Green Solutions Awards.

<https://www.construction21.org/france/>

En partenariat avec :



# Montrer des solutions concrètes pour faire face aux aléas

Pour participer, il suffit de publier une étude de cas sur Construction21 avant le 10 juin 2022. Tout type de bâtiment public ou privé (habitat individuel ou collectif, tertiaire ou industriel, établissement scolaire...), neuf, reconstruit ou rénové, est concerné.

Le projet doit **répondre à au moins un aléa naturel** : sécheresse, submersion, inondation, séisme, tornade, grêle, mouvement de terrain...

[Consulter toutes les informations](#)



Séismes



Avalanches



Grêle



Sécheresse



Tornades



Inondations